

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : CONTRAT LOCAL DE SANTE DU HAUT ALLIER
MARGERIDE – PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE :**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée, en 2017, dans la mise en œuvre d'actions financées au titre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) par l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

En 2019, la CCHAM a signé la charte "Collectivité active - PNNS" prévoyant de mettre en place, sur 5 ans, des actions favorisant l'adoption de comportements favorables pour la nutrition (alimentation et activité physique) auprès des habitants. L'ARS Occitanie a soutenu financièrement ces plans d'actions réussis.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de signer une nouvelle charte "Collectivité active PNNS" pour la période 2024-2028 et de poursuivre les actions qui en découlent en fonction des financements qui pourront être mobilisés auprès de l'ARS Occitanie notamment.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE la proposition de renouvellement de la charte "Collectivité active PNNS" pour une nouvelle période de 5 ans (2024 – 2028).

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette charte.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour solliciter des financements permettant la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les objectifs de la charte en faveur des habitants du territoire du Haut Allier Margeride.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER

